

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON-DOTÉ

TITRE DU FONDS NON-DOTÉ

Bourse pour les étudiantes et les étudiants autochtones à l'École de service social

INTRODUCTION

Cette bourse a été généreusement créée par l'École de service social.

OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à des étudiantes et des étudiants autochtones qui sont inscrits à l'École de service social de la Faculté des sciences sociales.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne;
2. soumettre une preuve documentée de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;
3. être inscrite à temps plein dans un programme de premier cycle ou d'études supérieures de l'École de service social de la Faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa; et
4. démontrer un intérêt pour l'avancement du travail social autochtone et des communautés autochtones.

Valeur de la bourse : Minimum 1 000 \$

Nombre de bourses : Variable

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle et cycles supérieurs

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. une preuve documentée de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa; et
2. une lettre de la personne candidate (500 mots) détaillant sa réponse à la question suivante: comment l'obtention de cette bourse et l'obtention d'un diplôme en service social vous permettraient-elles de contribuer au travail social autochtone et aux communautés autochtones?